

Loi tunisienne sur la parité électorale — 47 % de femmes dans les gouvernements locaux (2011–2022)

Gender Equality · Good practice · Tunisie

Score de qualité : 63/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

Les lois de parité électorale tunisiennes post-2011 ont imposé l'alternance hommes-femmes sur les listes et, à partir de 2017, une parité horizontale au niveau des têtes de liste ; les élections municipales de 2018 ont porté 47 % de femmes dans les conseils locaux — un record dans la région MENA —, bien que ces acquis aient été largement annulés par la réforme électorale de Saied en 2022.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	0/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-06-23

Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) — consulté le 2026-06-23

UN Women: 47% women in Tunisian local councils (2018) — consulté le 2026-06-23

HRW: Tunisia Tramples Gender Parity (2022) — consulté le 2026-06-23

SDG16.plus: Gender Parity Legislation Tunisia — consulté le 2026-06-23

Citer — Evidoria. *Loi tunisienne sur la parité électorale — 47 % de femmes dans les gouvernements locaux (2011–2022)*. ID persistant : c6b6a0a5-ad60-4f70-9689-0f9be01ca6d9.